

DEPARTEMENT DE L'ISERE

SERVITUDES

D'UTILITE PUBLIQUE

ASSIEU

Vu pour être annexé à
la loi n° 83-675 du 24 juillet 1983
Grenoble, le 14 février 2014
Pour le Préfet
Généraliste

Gisèle ROSSAT-MIGNON
N° INSEE
017

Direction Départementale des Territoires
Service Etudes et Territoires (SET/DU)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49

PROJET DE TRACÉ

SYMBÔLE		CODE	INTITULE	SYMBÔLE		CODE	INTITULE
L E G E N D E		A2	Bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés	Protection contre les perturbations électro-magnétiques Protection contre les obstacles Communications Téléphoniques et Télégraphiques
		A3	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I2	Construction et exploitation de pôle-lignes	
		A4	Terrains rivaux des cours d'irrigation		I3	Transport de gaz	
		A5	Terrains rivaux des cours d'eau non domaniaux		I4	Transport d'électricité	
		A6	Canalisations publiques d'eau potable		I5	Transport de produits chimiques	
		A9	Zones agricoles protégées (ZAP)		Int1	Voivraie des cimetières	Installations sportives Installations classées
		AC1	Protection des sites et monuments historiques 1° classes 2° inscrits		JS1	Installations sportives	
		AC2	Protection des sites et monuments naturels 1° classes 2° inscrits		PM2	Installations classées	
		AC3	Réserves naturelles		PT1	Protection contre les perturbations électro-magnétiques	
		AC4	Protection du patrimoine architectural et urbain		PT2	Protection contre les obstacles	
		A5	Fortifications - Ouvrages militaires		PT3	Communications Téléphoniques et Télégraphiques	Chemin de fer Suivi de télégraphiques Aéronautiques de ballage Aéronautiques de dégelage Radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		A6	Champs de tir		T1	Chemin de fer	
		AS1	Périphérie de protection des eaux potables et minérales		T2	Suivi de télégraphiques	
		EL2	Zones submergées 1° aléandred 2° complémentaires 3° d'écoulement		T4	Aéronautiques de ballage	
		EL3	Halage et manœuvres		T5	Aéronautiques de dégelage	
	EL4	Remontées mécaniques et pistes de ski		T6	Radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage		
	EL6	Terrains nécessaires aux RVH et autoroutes					
	EL7	Alignements					
	EL10	Parcs nationaux					

ECHELLE : 1/10.000
ETABLI le : 24.01.14
MODIFIE le : 24.01.2014

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date	code	nature
14.09.98		Mise à jour pour la révision n°1 du POS
24.01.14		Mise à jour pour l'élaboration du PLU
	14	Mise à jour du réseau moyenne tension ERDF aérien et enterré
	JS1	Suppression des servitudes inexistantes (voir fiches RES - DDUS)